

L'an **2023** et le **29 JUIN** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, sous la présidence de madame Claire AUTHIER-FORT.

Quorum :

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 38
Conseillers votants : 37

Dont pouvoirs : 6

Membres titulaires présents :

Mesdames PIGNOCHET Isabelle (3^{ème} adjointe Baignes), DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Maire délégué Barbezieux), AUTHIER-FORT Claire (Vice-Présidente - 1^{ère} adjointe Barbezieux), DELAHAYE Françoise (5^{ème} adjointe Barbezieux), GUETTÉ Marie-Claude (Maire de Berneuil), GOUFFRANT Marie-Hélène (Vice-Présidente - Maire de Chillac), BAUDOUIN Line (Maire de Guimps), LAGARDE Isabelle (Vice-Présidente - Maire d'Oriolles), BELLOT Marie-Claude (1^{ère} adjointe Reignac), POURTAU Sandrine (Maire de Saint-Bonnet), AUBRIT Marie-Claire (Maire de Saint-Félix), MAHIAS Marie-Josèphe (Maire de Sainte-Souligne), BOIBELET AVRIL Elsa (Vice-Présidente - Conseillère municipale Val des Vignes).

Messieurs MOREAU Philippe (Maire d'Angeduc), MEURAILLON André (Maire de Barbezieux), DELATTE Benoît (Vice-Président - Conseiller municipal Barbezieux), PROVOST Jean-Jacques (4^{ème} adjoint Barret), MAUDET Didier (Maire de Brossac), TUTARD Christophe (Vice-Président - Maire de Challignac), CHAPPA Patrice (1^{er} adjoint Champagne-Vigny), VEYSSIERE Jean-Marie (Maire de Chantillac), BARON Frédéric (Maire d'Etriac), GADRAT Aurélien (Maire de Guizengeard), DESSE Bernard (Maire de Le Tâtre), BERGEON Frédéric (Maire de Montmérac), MONTENON Thierry (Maire de Pérignac), HUNEAU Patrick (Maire de Saint-Aulais-la-Chapelle), HUGUES Jacky (Maire de Touvérac), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Conseiller municipal Val des Vignes), CHAIGNAUD Eric (5^{ème} adjoint Val des Vignes).

Membres suppléants présents :

Mesdames GARNEAU Janine (1^{ère} adjointe Chillac), PIGEAUD Annick (1^{ère} adjointe Guimps), PARIS Marie-Nicole (1^{ère} adjointe Le Tâtre), BRILLANT Maryse (1^{ère} adjointe Saint-Félix).

Messieurs GIRARD Guy (1^{er} adjoint Angeduc), BLUTEAU Jacky (1^{er} adjoint Lachaise), PETIT Bernard (1^{er} adjoint Oriolles), ROBIN Eric (1^{er} adjoint Saint-Bonnet).

Etaient excusés :

Mesdames SWISTEK Florence (3^{ème} adjointe Barbezieux), COURIBAUT Carole (7^{ème} adjointe Barbezieux), PAULHAC Laëtitia (3^{ème} adjointe Barret), BELLY Michèle (5^{ème} adjointe Coteaux-du-Blanzacais), VIALLE Françoise (1^{ère} adjointe Salles-de-Barbezieux), DUMONTET Jocelyne (1^{ère} adjointe Touvérac).

Messieurs DUBOJSKI Michel (Vice-Président - Maire de Baignes), BOBE Philippe (4^{ème} adjoint Barbezieux), BUZARD Laurent (2^{ème} adjoint Barbezieux), FONTENOY Yann (Conseil municipal Barbezieux), RENAUD Hervé (Conseil municipal Barbezieux), HERROUET Jean-Pierre (Maire de Bécheresse), BONNAUD Pascal (Maire de Lachaise), CHABOT Jacques (Président – Maire de Ladiville), TESTAUD Alain (Maire de Lagarde sur le Né), LEMBERT Didier (1^{er} adjoint Montmérac), VARENNE Michel (Maire de Salles de Barbezieux).

Assistaient à la séance :

Monsieur MONTÉZIN François (Directeur Général des Services)
Madame BORDAT-PIVETAUD Christine (assistante projets qualités)
Madame SULTER Caroline (agent d'accueil)

L'ordre du jour de la séance :

N°1 - Institution de provisions pour dépréciation des créances

N°2 - Décision modificative n°1 des budgets de la CdC 4B sud Charente

N°3 - Modification du tableau des effectifs

N°4 - Inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de la communauté de communes des 4B sud Charente

N°5 - Travaux de réfection des toitures du siège de la CdC 4B – demande de subvention complémentaire 2023

N°6 - Maintien du service restauration dans la démarche « Mon Restau Responsable » et nouveaux engagements

N°7 - Actualisation de la tarification des repas des cantines scolaires

N°8 - Attribution des subventions aux associations et organismes dans le cadre du contrat communautaire d'animation

N°9 - Convention partenariale CDC4B-CCI-Straténergie définissant les modalités du programme de performance énergétique des entreprises

Pour le Président empêché, Madame la Vice-Présidente remercie Monsieur André MEURAILLON, Maire de Barbezieux-Saint-Hilaire, d'accueillir le conseil communautaire dans la salle des spectacles de Plaisance. Monsieur André MEURAILLON souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il ajoute que le chef de l'opposition du conseil municipal de Barbezieux, Monsieur Yann FONTENOY, lui a donné son pouvoir et lui a demandé d'annoncer, après en avoir parlé au Président de manière verbale, que le conseil municipal de Barbezieux, à l'unanimité, demande que soit organisée une conférence des maires pour évoquer la piscine et que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'un conseil communautaire de fin d'année.

Madame la Vice-Présidente annonce que les débats sont accessibles au public en direct de manière électronique via facebook.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre BARBOT se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 4 mai 2023.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Madame la Vice-Présidente présente les décisions qui ont été prises du 15 avril au 2 juin 2023.

Institution de provisions pour dépréciation des créances

Pour le Président empêché, Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire de retenir le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses ou dépréciation, qui prend en compte l'ancienneté de la créance avec les taux forfaitaires cités et de s'engager à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget général et annexes les provisions pour les prochains exercices (complément ou reprise).

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Décision modificative n°1 des budgets de la communauté de communes des 4B sud Charente

Pour le Président empêché, Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme présente la délibération. Elle détaille et explique les ajustements prévus.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'adopter la décision modificative n°1 du budget général et des budgets annexes 2023 de la CdC 4B.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Pour le Président empêché, Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente commente les tableaux et propose au conseil communautaire de fixer les listes des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet tel que présentées.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de la communauté de communes des 4B sud-Charente

Pour le Président empêché, Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'approuver la réalisation de l'inventaire des zones d'activité économique de la communauté de communes des 4B sud Charente.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Travaux de réfection des toitures du siège de la CdC 4B – demande de subvention complémentaire 2023

Monsieur le Vice-Président délégué aux travaux et à la voirie présente la délibération et le plan de financement prévisionnel de l'opération des travaux de réfection des toitures des bâtiments du siège de la CdC 4B dont le montant s'élèverait à 54 484.40 € HT. En effet, les tuiles étant en trop mauvais état, l'installation photovoltaïque ne peut pas être réalisée.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'adopter l'opération présentée, d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter une subvention complémentaire au titre de la dotation d'investissements de l'État 2023 pour un montant de 19 069.54 €.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Maintien du service restauration dans la démarche « Mon Restau Responsable » et nouveaux engagements

Monsieur le Vice-Président en charge de l'éducation présente la délibération. Monsieur le Vice-Président rappelle que c'est une démarche basée sur 4 piliers et 12 axes de progrès que sont le bien-être, l'assiette responsable, l'éco-gestes et l'engagement social et territorial. La CdC est engagée dans ce dispositif depuis 2019.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver la continuité du travail réalisé et le maintien du dispositif « Mon Restau Responsable ».

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Actualisation de la tarification des repas des cantines scolaires

Monsieur le Vice-Président en charge de l'éducation présente la délibération. Monsieur le Vice-Président informe que le coût du repas est passé de 8.84 € en 2018 à 9.70 € en 2022. La proposition de la nouvelle grille tarifaire est basée sur le quotient familial (QF) pour tenir compte des revenus des foyers, avec la création de 3 tranches et la suppression du forfait. Pour rappel, le tarif est de 3.10 € le repas ou 2.95 € le repas au forfait.

Monsieur le Vice-Président explique que la participation financière de la CdC 4B reste la même, soit 70 %.

Monsieur le Vice-Président détaille la proposition des tarifs comme suit :

PROPOSITION TARIFS AU 1er SEPTEMBRE 2023

| <u>CATÉGORIES</u> | <u>TOUTES ÉCOLES</u> | <u>COLLÈGE DE BAINES</u> |
|--|-----------------------------------|--------------------------|
| Elèves - Tarif au repas | Tranche 1 (QF < 300) 2.00 € | 3,30 € |
| | Tranche 2 (301 < QF < 650) 3.15 € | |
| | Tranche 3 (QF > 651) 3.30 € | |
| Elèves Tarif au forfait 4j / semaine | SUPPRIMÉ | |
| Enseignants, Adultes, Adultes ALSH | 5,00 € | |
| Personnels Collège de Baignes (personnel vie scolaire et agents du Département) | | 3,30 € |
| Enfants ALSH et école multisports et numérique | 3,30 € | |
| Stagiaires rémunérés et non rémunérés | Gratuit | |
| Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) Stagiaire Education Nationale | 3,30 € | |
| Agents intercommunaux | Avantage en nature | |

Monsieur le Vice-Président ajoute que ce système par tranche se pratique régulièrement et évoque l'article paru ce jour concernant l'augmentation des tarifs à Angoulême.

Monsieur le Vice-Président informe que lors de la commission, les élus se sont étonnés de voir disparaître le forfait. Il rappelle que les familles pouvaient s'engager sur un forfait. Il propose alors la possibilité de le remettre en place si les familles sont demandeuses.

A la suite d'une question de Madame Line BAUDOIN sur le tarif forfaitaire, Monsieur le Vice-Président répond que pour l'instant, il n'y a pas de mise en place du forfait, par contre, suivant le retour des familles, la CdC s'engage à revoir la possibilité de le rajouter.

Monsieur Didier MAUDET demande quel est le reste à charge pour la CdC. Madame Anne DELPECH de MONTGOLFIER donne la réponse qui est entre 6 et 7 € / repas, soit environ 1 500 000 € de reste à charge / an pour la collectivité.

Monsieur Didier MAUDET demande, avec l'application de ces nouvelles tranches, s'il y a des recettes supplémentaires estimées ou pas. Monsieur le Vice-Président répond que le reste à charge pour la CdC reste équivalent. On maintient le système défini avec l'harmonisation des tarifs. La question du financement du service est posée à travers les journées de séminaire réalisées.

Monsieur Didier MAUDET pense qu'il faudrait une augmentation plus importante.

Monsieur le Vice-Président explique que la grande majorité des familles vont se retrouver dans la tranche 3 avec 0.20 € d'augmentation / repas. Il rappelle que c'est un service public, que la CdC maintient avec une exigence de repas de qualité.

Monsieur Didier MAUDET dit qu'il s'abstiendra.

Madame Sandrine POURTAU intervient pour exprimer son désaccord. Elle estime qu'il faudrait partir de la base du prix du forfait, soit 2.95 €, dès la 1^{ère} tranche. On ne peut pas dire que l'on augmente les autres tranches alors que l'on enlève presque 1 € sur la 1^{ère} tranche. A ce moment-là, on repart sur la base du prix du forfait pour la 1^{ère} tranche et on augmente les autres.

Monsieur le Vice-Président répond que sur la 1^{ère} tranche, cela représenterait environ 10 % des familles.

Madame Marie-Josèphe MAHIAS dit que les familles qui ont peu de ressources ne paient pas la cantine car elles ne le peuvent pas, alors, peut-être qu'à 2 €, elles pourront se le permettre. Elle pense que c'est dans ce sens là qu'il faut le voir.

Monsieur le Vice-Président précise que ce que l'on met en place c'est une forme de tarification sociale et solidaire. C'est peut-être le seul repas de qualité et équilibré que certains élèves bénéficient dans la journée.

Madame Sandrine POURTAU explique qu'il faut au moins repartir sur la même base de 2.95 €.

Madame Sandrine POURTAU dit que la solidarité c'est bien quand on a les moyens mais aujourd'hui on ne les a pas. Elle ajoute qu'il faut se poser des questions. On nous dit de mettre à contribution le budget communal avec notamment la révision des AC scolaires mais à côté de ça, on va réduire le prix de la cantine pour certains enfants. Elle désapprouve car la collectivité n'a pas les moyens.

Monsieur le Vice-Président explique que globalement, on se retrouve avec les mêmes rentrées financières, on retrouve un équilibre.

Madame Sandrine POURTAU dit qu'il reste un delta énorme et ne comprend pas aussi la différence de tarif entre le personnel du collège de Baignes qui sont à 3.30 € et les enseignants à 5.00 €. Cela reste des adultes.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la cuisine centrale de Baignes est installée dans le Collège et que cela fait partie des accords passés avec le Département.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de valider l'application de la nouvelle grille tarifaire, telle que présentée, à compter de l'année scolaire 2023-2024 et de se réserver la possibilité de rajouter une tarification supplémentaire au forfait à la suite de l'évaluation de la campagne d'inscription scolaire 2023-2024.

Les membres du conseil approuvent la délibération à la majorité avec 2 voix contre et 10 abstentions.

Attribution des subventions aux associations et organismes dans le cadre du contrat communautaire d'animation

Madame la Vice-Présidente déléguée à l'enfance jeunesse et au monde associatif présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente informe que la commission s'est réunie le 25 mai. Elle rappelle qu'il convient de délibérer ligne par ligne.

Elle présente donc individuellement les demandes de subvention et de participation déposées par les associations sportives, culturelles et organismes divers.

Monsieur André MEURAILLON ne participe pas au vote concernant l'attribution de la subvention pour la manifestation de la foire exposition de Barbezieux étant Président du comice agricole.

Monsieur Jean-Pierre BARBOT ne participe pas au vote concernant l'attribution de la subvention pour la manifestation de la Coupe d'Europe des Montgolfières étant Vice-Président du Foyer Rural de Mainfonds Aubeville.

Les membres du conseil communautaire approuvent l'attribution de chaque subvention ligne par ligne à l'unanimité.

Convention partenariale CDC4B-CCI-Straténergie définissant les modalités du programme de performance énergétique des entreprises

Madame la Vice-Présidente en charge de la politique publique de l'énergie présente la délibération. Il s'agit d'accompagner les entreprises dans la réduction de leurs factures énergétiques.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'approuver et de signer la convention partenariale CDC4B-CCI-Straténergie définissant les modalités du programme de performance énergétique des entreprises.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente informe les élus de la réception d'un mail de la Préfecture concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables. Une délibération doit être prise par toutes les communes définissant les zones jugées favorables au développement d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, méthanisation, ...) avant le 10 novembre. Elle rappelle que la CdC a établi un schéma directeur des énergies renouvelables. La CdC est à la disposition des communes pour aider à la réalisation de ce travail de zonage. Un diaporama va être envoyé pour informer de la marche à suivre. Tout cela en concertation avec la population.

Questions diverses

Madame la Vice-Présidente fait part de l'agenda aux conseillers communautaires.

Madame la Vice-Présidente lève la séance.

Fin de la séance à 20h20.

Pour le Président empêché
Claire AUTHIER-FORT
Vice-Présidente

Jean-Pierre BARBOT
Secrétaire de séance

